



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 octobre 2019 — N° 66

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation à la sclérodermie.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Le Centre Mechtilde.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de l'entreprise Chemise Empire Itée.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de La Ligue des Noirs du Québec.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le lancement du livre *La Haute-Saint-Charles, Main dans la main*.

2 octobre 2019

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'ex-député fédéral Osvaldo Nuñez Riquelme dans le cadre du Mois du patrimoine hispanique.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Chapleau pour leur confiance envers leur député.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme La Maison du pain d'épices.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Bernicky, candidat au titre canadien de chauffeur de l'année.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la cinquième Semaine québécoise des centres communautaires pour aînés.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

2 octobre 2019

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

M. Legault, premier ministre, fait une déclaration concernant la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès.

M. Arcand, chef de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 990-20191002)

Le plan quinquennal des investissements universitaires 2019-2024 et son cadre de référence;

(Dépôt n° 991-20191002)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil supérieur de l'éducation;

(Dépôt n° 992-20191002)

Le plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation;

(Dépôt n° 993-20191002)

2 octobre 2019

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;

(Dépôt n° 994-20191002)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(Dépôt n° 995-20191002)

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de la Santé et des Services sociaux;

(Dépôt n° 996-20191002)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;

(Dépôt n° 997-20191002)

Les rapports annuels de gestion 2018-2019 des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale

(Dépôt n° 998-20191002)

Nord-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 999-20191002)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

(Dépôt n° 1000-20191002)

Les rapports annuels 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1001-20191002)

2 octobre 2019

Nord-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1002-20191002)

Le rapport annuel d'activités de la Commission sur les soins de fin de vie du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

(Dépôt n° 1003-20191002)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Commissaire à la santé et au bien-être.

(Dépôt n° 1004-20191002)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

(Dépôt n° 1005-20191002)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activités 2018-2019 de Financement-Québec.

(Dépôt n° 1006-20191002)

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre de services partagés du Québec;

(Dépôt n° 1007-20191002)

Le rapport annuel d'activités 2018-2019 de l'Autorité des marchés publics.

(Dépôt n° 1008-20191002)

2 octobre 2019

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société des traversiers du Québec,
accompagné d'une lettre de M. Stéphane Lafaut, président-directeur général.
(Dépôt n° 1009-20191002)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de la Justice.
(Dépôt n° 1010-20191002)

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie,
dépose :

Rapport annuel 2018-2019 de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du
Québec.
(Dépôt n° 1011-20191002)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Financière agricole du Québec.
(Dépôt n° 1012-20191002)

Mme Proulx, ministre du Tourisme,

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère du Tourisme.
(Dépôt n° 1013-20191002)

2 octobre 2019

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de Recyc-Québec.

(Dépôt n° 1014-20191002)

Dépôts de rapports de commissions

M. le président dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 1^{er} octobre 2019, s'est réuni afin de statuer sur une demande de modification à la composition des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1015-20191002)

De consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. Picard, premier vice-président, propose :

QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

2 octobre 2019

Copie d'une lettre, en date du 27 septembre 2019, adressée à Dre Janique Dion, par Dr Olivier Roy, chef du Département de médecine d'urgence du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, concernant les sorties médiatiques sur le changement de vocation de l'urgence du Centre Cloutier-du Rivage.

(Dépôt n° 1016-20191002)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) dépose :

Une liasse de documents concernant les publicités achetées sur les réseaux sociaux.

(Dépôt n° 1017-20191002)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande à la Commission d'accès à l'information d'enquêter sur la fuite de renseignements personnels et médicaux par certains membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

QUE l'Ordre des pharmaciens collabore pleinement avec la Commission dans le cadre de cette enquête, notamment pour la transmission de toutes informations nécessaire à la conduite de cette enquête.

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

2 octobre 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **184** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Pierre Nadeau, l'un des plus grands journalistes de sa génération;

QU'elle souligne la contribution de M. Nadeau au journalisme tant au Québec qu'à l'international;

QU'elle reconnaisse le rôle déterminant qu'il a joué dans la carrière de plusieurs journalistes du Québec;

QU'elle rappelle que M. Nadeau était chevalier de l'Ordre national du Québec, officier de l'Ordre du Canada et récipiendaire de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

2 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'en 1994, l'UNESCO désigna le 5 octobre de chaque année comme Journée mondiale des enseignantes et des enseignants afin de souligner leur dévouement qui permet d'assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité;

QU'elle invite la population à souligner l'excellence du travail des enseignantes et des enseignants du Québec;

QU'elle rappelle que chaque jour, des milliers d'enseignants offrent un enseignement de qualité aux enfants dans nos écoles;

QU'elle souligne l'importance de valoriser la profession, tant pour attirer des futurs enseignants que pour retenir ceux qui sont déjà en poste;

QU'elle demande au gouvernement de rendre la profession d'enseignant attirante et faire la promotion d'une éducation de qualité;

QU'elle demande au gouvernement de s'engager à améliorer les conditions de travail des enseignants dans le cadre de la négociation qui s'amorce afin qu'elles soient à la hauteur de leur rôle dans la société;

QU'enfin, elle rappelle au gouvernement caquiste son engagement d'offrir un meilleur salaire de départ aux enseignants en abolissant les six premiers échelons de l'échelle salariale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

2 octobre 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **185** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que de 2014 à 2018, le nombre de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles est passé de 88 046 à 103 406;

QU'elle prenne acte qu'en 2018, 226 personnes sont mortes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle;

QU'elle souligne que les mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et la sécurité au travail couvrent uniquement 26,1% des travailleurs;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement, conformément à la motion adoptée unanimement le 15 mai 2019, de respecter ses engagements et de déposer d'ici la fin de la présente session parlementaire son projet de réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **186** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

2 octobre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.
-

2 octobre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, propose que le projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, est ajourné au nom de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

2 octobre 2019

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

QU'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

QU'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre »;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

2 octobre 2019

Ajouter, après le 3^e alinéa, le suivant : « qu'elle rappelle que les exemptions et les allocations gratuites d'unité d'émission sont contraires au principe du pollueur-payeur enchâssé dans la loi sur le développement durable du Québec depuis son adoption en 2006; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

QUE l'assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

QU'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

QU'elle rappelle que les exemptions et les allocations gratuites d'unité d'émission sont contraires au principe du pollueur-payeur enchâssé dans la loi sur le développement durable du Québec depuis son adoption en 2006;

QU'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

QUE'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre »;

Enfin, que l'assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE.

2 octobre 2019

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement de Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière), propose :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du dernier alinéa, ce qui suit : « et de préparer un budget carbone dans lequel il est précisé la quantité maximale de gaz à effet de serre pouvant être émis dans l'ensemble du Québec au cours de la prochaine année ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

QU'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

QU'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre »;

2 octobre 2019

Enfin, que l'Assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE et de préparer un budget carbone dans lequel il est précisé la quantité maximale de gaz à effet de serre pouvant être émis dans l'ensemble du Québec au cours de la prochaine année.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur les motions d'amendement de Mme Ghazal (Mercier) et de M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) refuse la proposition d'amendement de Mme Ghazal (Mercier) et accepte la proposition d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Gaudreault (Jonquière) et sur la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, proposant que le projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 14 est adopté.

2 octobre 2019

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1^{er} octobre 2019, sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 octobre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

2 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 184)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	
Émond (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)	

2 octobre 2019

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 185)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		

2 octobre 2019

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Rousselle (Vimont), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 186)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	
Émond (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)		